



## COMITÉ SYNDICAL, du jeudi 21 février 2019 - Compte-rendu -

L'An deux mille dix-neuf Jeudi 21 février à vingt heures trente minutes, le conseil syndical du **Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienna** s'est assemblé au Pôle Territorial de la Communauté Coutances Mer et Bocage à Gavray sous la présidence de M. VILLAESPESA Stéphane.

### **Etaient présents, Mesdames et Messieurs :**

GUILLE Hervé, HARDY Sylvain, MARTIN Marina, DUVAL Claude, LEJEUNE Bernard, GOUX Christian, BURNOUF Michel, LECOMTE Patricia, VILLAESPESA Stéphane, DUMONT Valéry, CONSTANT Emile, BRIENS Marc, BOURSEUL Brigitte, PELOSO Damien, FONTENAY Gilbert, BASYN Dirk,

**Absents excusés, Mesdames et Messieurs :** GEYELIN Guy, PAISNEL Gérard, HELAINE Gilbert, NORGEOT Daniel, SAINT Yves,

**Absents, Mesdames et Messieurs :** FOLLAIN Denis, BLANCHARD-LALOE Maryline, COURT Serge, LEBOUTEILLER Denis, NAVARRET Alain, CHARDRON Jérôme, BLIN Ludovic, LAURANSON Marie-Odile, NOURRY Jean-Pierre,

**Secrétaire de séance** : MM. Patricia LECOMTE

**En exercice :** 30

**Date de convocation** : 08/02/2019

**Présents :** 16

**Votants :** 17

**Pouvoir(s) :** 1

**Pouvoir(s)** : GEYELIN Guy à GUILLE Hervé

### **Approbation à l'unanimité du compte rendu du Comité syndical du 10.12.2018**

### **Délibération n° 2019-001**

### **Objet : Pénalités de retard pour l'étude préalable à la restauration de la continuité écologique de la Sienna au moulin de Quettreville-sur-Sienna (10-SIAES-17)**

Conformément au Cahier des Clauses Administratives Particulière (CCAP) du marché 10-SIAES-17 « en cas de retard dans la présentation des documents d'étude, le maître d'œuvre subit sur ses créances des pénalités dont le montant par jour de retard est fixé par rapport au montant du marché à :

- Etude préliminaire et APD : ..... 2 / 10 000 »

Je vous rappelle que ce marché a été notifié le 10 mai 2017. La tranche ferme de l'étude préalable à la restauration de la continuité écologique de la Sienna au moulin de Quettreville-sur-Sienna aurait dû être clôturée le 30 avril 2018. Or, en raison des nombreux échanges qui ont eu lieu entre le SIAES, le bureau d'études CE3E et l'AFB à l'étape d'Avant-Projet, cette tranche ferme n'a pris fin qu'en novembre 2018.

Afin de ne pas pénaliser financièrement le bureau d'études, je vous propose donc de renoncer aux pénalités de retard qui auraient pu s'appliquer pour cette étude.

**Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le comité syndical accepte de renoncer aux pénalités de retard qui auraient pu s'appliquer pour cette étude.**

### **Délibération n° 2019-002**

#### **1. Objet : Demande de financement pour la Tranche 2019/2020 du programme de travaux bocagers :**

Je vous propose de valider le plan de financement ci-dessous afin de pouvoir solliciter les subventions permettant de financer la Tranche 2019/2020 du programme de travaux bocagers actuellement en cours.

Financeurs	Taux de prise en charge	Coût
Agence de l'Eau Seine-Normandie	80%	60 284.00 Euros
Région-Fonds Européens	10%	7 535.50 Euros
Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne	10%	7 535.50 Euros
Total	100%	75 355 Euros

Je vous propose également d'autoriser le Président à faire les démarches suivantes, dans le but d'obtenir les subventions correspondantes :

- Faire une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme d'intervention « Eau et Climat ».
- Candidater à l'appel à projets 2019 « Investissements en faveur de la restauration de la Trame Verte et Bleue », du Conseil Régional de Normandie.

**Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le comité syndical accepte le plan de financement et autorise le président à faire les demandes de subventions auprès des structures concernées.**

### **Délibération n° 2019-003**

#### **Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'année 2019**

Conditions proposées par la caisse d'épargne pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie :

##### **Article -1.**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie et en attente de subvention, le S.I.A.E.S., décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant 150 000 Euros dans les conditions suivantes :

- Montant: 150 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux de référence des tirages : EONIA + marge de 1.20 %  
Et/ou  
TAUX FIXE de 1.50 % l'an

- Périodicité de facturation des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : exonération
- Commission d'engagement : 150€ prélevé en une fois
- Commission de gestion : 100€ prélevé en une fois
- Commission de mouvement : exonération
- Commission de non-utilisation : 0.25% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen

**Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le comité syndical accepte l'ouverture de la ligne de trésorerie et autorise le président, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne Normandie.**

**Le conseil syndical autorise le président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne Normandie.**

## Débat d'orientation budgétaire

### a. Résultats 2018

Ces chiffres restent à confirmer car les comptes ne sont pas arrêtés par la Trésorerie.

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses réalisées (A)	631 428,80€
Recettes réalisées (B)	705 650,61€
Résultat réalisé durant l'exercice 2018 (C=B-A)	74 221,81 €
Excédent ou déficit reporté de 2017 (D)	- 37 169€
<b>Excédent ou déficit à reporter sur 2019 au Cpte 002 (E=C+D)</b>	<b>37 053,21 €</b>
<b>Investissement</b>	
Dépenses réalisées (F)	109 602,27€
Recettes réalisées (G)	25 093,88€
Résultat réalisé durant l'exercice 2018 (H=G-F)	- 84 508,39 €
Excédent ou déficit reporté de 2017 (I)	116 524 €
<b>Excédent ou déficit à reporter sur 2019 au Cpte 001 (J=H+I)</b>	<b>32 015,61 €</b>

Les opérations comptables en cours depuis 2016 afin d'inscrire tous les travaux réalisés par le SIAES en section de fonctionnement ont pu être finalisés, ce qui permet d'avoir résultats suivants :

- En fonction un excédent à reporter de 37 053,21€ ;
- En investissement, un excédent à reporter de 32 015,61€.

### b. Point sur les subventions

#### ➤ Subventions pour les postes de techniciens :

- la **Région** subventionne les postes de techniciens à hauteur de 30%, cela en partie avec des fonds FEADER. Les retards de versement sont en cours traitement, l'année 2015 a pu être soldée ; l'année 2016 et 2017 sont en cours d'instruction.
- une subvention de l'**Agence de l'Eau** à hauteur de 50%.
- une subvention de l'**Etat et de l'Europe** à hauteur de 100% pour un mi-temps Natura 2000. Les retards de versement ont pu être soldés pour les années 2015, 2016 et 2017.

A noter que depuis août 2017, le SIAES met à disposition un agent pour l'animation du SAGE. Le Syndicat du SAGE doit rembourser le salaire chargé.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'Agence de l'Eau applique les dispositions du 11<sup>ème</sup> programme. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour bénéficier des subventions pour les poste de techniciens, la signature d'un Contrat Territorial Eau et Climat sera nécessaire. Ces contrats sont élaborés avec les EPCI et co-signés par le syndicat. Coutances Mer et Bocage est cours de rédaction d'un tel contrat.

➤ **Subventions pour l'entretien de cours d'eau :**

Concernant **les subventions pour les travaux d'entretien de cours d'eau**, le 11<sup>ème</sup> programme amène des changements importants.

Jusqu'alors, l'Agence de l'Eau subventionnait l'Equipe Rivières à 40%, soit environ 60 000€/an. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'entretien est « financé dans la limite de 20 % des dépenses engagées dans le programme pluriannuel d'actions de restauration et d'entretien ».

Ainsi en se basant sur les actions de restauration de cours d'eau réalisées durant le 10<sup>ème</sup> programme (2013-2018), l'Agence de l'Eau a déterminé un plafond annuel de 46 700€ de dépenses éligibles pour l'entretien, auxquels s'appliquent un taux de subvention de 40% ce qui fait une aide de 18 680€/an pour l'Equipe d'Entretien.

➤ **Subventions pour les actions bocagères**

Dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme, les travaux de création de talus antiérosifs et les déplacements d'entrée de champs peuvent être subventionnés à 80% (jusqu'à maintenant 60% Agence de l'Eau + 20% de la Région).

Un appel à projet de la Région a été lancé, un dossier va être déposé pour obtenir une bonification de la Région et ainsi peut être obtenir un financement total à 90% sur les actions travaux bocagers.

➤ **Subventions pour la restauration de la continuité écologique**

Dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme, le financement à 100% pour l'arasement d'ouvrages a été diminué à 80% (90% dans le cadre d'actions prévues dans un Contrat Eau et Climat). Le financement d'aménagement de type Passes à Poissons est maintenu à 40% (60% si cours d'eau prioritaire) sous certaines conditions.

Un appel à projet de la Région a été lancé également sur la continuité écologique, une subvention de la Région à hauteur de 20% pour l'aménagement d'une passe à poisson sur le site du moulin de Bourg l'Abbesse est quasiment acquise (soit 80% au total). Un dossier va être déposé pour obtenir une bonification de la Région et ainsi peut être obtenir un financement total à 90 ou 100% pour cet aménagement.

➤ **Subventions concernant les ragondins/rats musqués**

Dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme, l'Agence de l'Eau de l'Eau a stoppé les subventions pour la lutte contre les ragondins et les rats musqués.

Entre 2016 et 2018, le plan de financement à l'échelle du Département était le suivant :

	<b>Coût/an</b>	<b>AESN</b>	<b>CD 50</b>	<b>Collectivités</b>
Animation	258 963€	96 603€	19 000€	143 360€
Investissements (EPI, Cages, Equarrissage)	51 083€	16 982€	3 062€	31 038€
Indemnisation	105 725€	35 599€	0€	66 126€
<b>Total</b>	<b>415 770€</b>	<b>153 184€</b>	<b>22 062€</b>	<b>240 524€</b>
	100%	37%	5%	58%

Lors d'un Comité de Pilotage Départemental, le 11 février 2019, plusieurs scénarios ont été proposés : baisse de l'animation (suivi de population), baisse de l'investissement, baisse des indemnités...

Les élus présents ont retenu le scénario « baisse de l'animation » avec maintien de l'investissement. Chaque collectivité participant à ce programme doit maintenant en discuter en interne.

Pour le SIAES, le coût annuel pour la lutte se situait autour de 12 000€/an durant la période 2011-2014. A partir de 2014, l'Agence de l'Eau a conditionné son aide à un équarrissage systématique en revalorisant l'indemnité des cadavres à 3,50€ contre 2,50€ pour les cadavres non portés à l'équarrissage. Le coût pour le SIAES annuel a alors été porté à environ 15 500€/an.

A partir de 2016, seuls les cadavres portés aux bacs d'équarrissage ont été indemnisés à hauteur de 3,50€ ce qui augmente encore le coût pour le SIAES à environ 19 000€/an.

A partir de 2019, le désengagement de l'Agence de l'Eau, avec le scénario qui a été retenu, **porterait le coût à environ 25 000€/an.**

### c. **Projet de budget (en cours d'élaboration)**

Malgré ce contexte difficile en termes de subventions, notamment pour l'entretien de cours d'eau, le projet de budget ci-dessous a donc été construit avec pour objectif de limiter l'augmentation de l'autofinancement du SIAES et donc les participations des EPCI (hors financement du SAGE).

#### **Présentation du projet de budget par chapitre**

- **Section d'investissement : Dépenses**

Au chapitre 204, 13 500€ sont inscrits pour la participation au SAGE.

Au chapitre 21, 5 000€ sont inscrits pour le renouvellement régulier du matériel de l'équipe, 4000€ pour le remplacement du matériel informatique et 1 000€ de mobilier. 40 316€ seront provisionnés dans ce chapitre pour le renouvellement futur de véhicule (quad, véhicule ou autre).

INVESTISSEMENT / DEPENSES				
Article	Désignation	Budgétisé 2018	Réalisé 2018	Budgétisé 2019
<b>020-Dépenses imprévues Invest</b>				
20	Dépenses imprévues	- €	- €	- €
<b>TOTAL Dépenses imprévues Investissement</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>204-Subventions d'équipements versés</b>				
204183	Participation au SAGE	8 500 €	- €	13 500 €
<b>TOTAL Subventions d'équipements versés</b>		<b>8 500 €</b>	<b>- €</b>	<b>13 500 €</b>
<b>21-Immobilisations corporelles</b>				
21571	Provisionnement pour changement véhicule	11 318 €	- €	40 316 €
21571	Achat de véhicule	15 500 €	12 322,44 €	- €
21578	Autre matériel et outillage	5 000 €	- €	5 000 €
2183	Matériel de bureau et info	2 000 €	- €	4 000 €
2184	Mobilier	- €	- €	1 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 500 €	- €	- €
<b>TOTAL Immobilisations corporelles</b>		<b>35 318 €</b>	<b>12 322,44 €</b>	<b>50 316 €</b>
<b>4581-Investissement sous mandat</b>				
139	Subventions transférés au compte de résultat	97 300,00 €	97 279,83 €	- €
<b>TOTAL</b>		<b>97 300,00 €</b>	<b>97 279,83 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>141 118 €</b>	<b>109 602,27 €</b>	<b>63 816 €</b>

• **Section d'investissement : Recettes**

L'essentiel de la recette de fonctionnement est constitué par l'excédent d'investissement (32 016€) et la dotation aux amortissements (16 500€).

La participation des collectivités pour l'investissement sera uniquement lié au SAGE (13 500€).

INVESTISSEMENT / RECETTES				
Article	Désignation	Budgétisé 2018	Réalisé 2018	Budgétisé 2019
<b>001-Solde d'exécution d'inv reporté</b>				
1	Soldes d'exécution d'inv reporté	116 524 €		32 016 €
<b>TOTAL Solde d'exécution d'inv reporté</b>		<b>116 524 €</b>	<b>- €</b>	<b>32 016 €</b>
<b>040-Opérations d'ordre entre section</b>				
192	+ ou - moins values cessions immo		500,00 €	
21571	Matériel roulant			
21578	Autre matériel et outillage		193,00 €	
2804183	Projet d'infrastructure d'intérêt national		755,00 €	
281571	Materiel roulant voirie		7 864,00 €	
281578	Autre matériel voirie		2 140,00 €	
28158	Amort autres mat techn		1 114,00 €	
28183	Matériel de bureau informatique		965,00 €	
28184	Mobilier		415,88 €	
28188	Autres immos corporelles		2 647,00 €	16 500 €
<b>TOTAL Opérations d'ordre entre section</b>		<b>16 094 €</b>	<b>16 593,88 €</b>	<b>16 500 €</b>
<b>10- Dotations Fonds divers Réserves</b>				
10222	FCTVA	- €		1 800 €
<b>TOTAL Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 800 €</b>
<b>13- Subventions d'investissement</b>				
13258	Participations des collectivités au SIAES	- €		
	Participations des collectivités au SAGE	8 500 €	8 500,00 €	13 500 €
<b>TOTAL Subventions d'investissement</b>		<b>8 500 €</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>13 500 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>141 118 €</b>	<b>25 093,88 €</b>	<b>63 816 €</b>

• **Section de fonctionnement : Dépenses**

**Chapitre 11 – charges à caractère général.**

Aucune évolution majeure n'est à noter sur ce chapitre, mise à part des ajustements à la baisse de prévisionnels de travaux pour la continuité écologique (résultats des études).

Dans le fonctionnement général, les grandes lignes de dépense sont :

- Carburant pour 10 000€
- Fournitures de petit équipement 19 000€ (notamment l'achat d'un nouveau stock de piquets)
- Location de tracteur 9 500€
- Assurance 18 000€
- Frais de mission (repas de l'équipe) 9 000€
- FDGDON 50 pour 25 000€

<b>11-Charges à caractère général</b>				
60611	achat non stockés Eau & assainissement	400 €	317,01 €	800 €
60612	Energie électricité	1 500 €	1 410,83 €	3 000 €
60622	Carburant	9 500 €	8 660,15 €	10 000 €
60623	Alimentation	500 €	193,77 €	500 €
60628	Autres fournitures non stockées (vaccins)	500 €	631,65 €	700 €
60631	Fournitures d'entretien (lubrifiants)	1 700 €	282,33 €	1 700 €
60632	Fournitures de petit équipement	20 000 €	11 255,65 €	19 000 €
60636	Vêtements de travail	5 000 €	2 209,05 €	5 000 €
6064	Fournitures administratives	2 000 €	312,05 €	2 000 €
611	Contrats prestations extérieurs (FDGDON)	21 000 €	19 517,30 €	25 000 €
611	Contrats prestation extérieurs (pêche électrique Natura)	- €	1 120,28 €	450 €
6132	Location immobilière	2 000 €	1 101,83 €	2 000 €
6135	Location mobilière (location tracteur)	12 000 €	7 224,00 €	9 500 €
6135	Location mobilière (location copieur)		1 483,20 €	2 000 €
61522	Entretien de bâtiments	1 000 €	- €	1 000 €
61551	Entretien materiel roulant	5 000 €	3 553,65 €	4 500 €
61558	Entretien materiel autre + extincteurs + alarme	2 500 €	3 024,84 €	4 000 €
6156	Maintenance (logiciels)	3 000 €	2 323,48 €	2 800 €
6161	Primes d'assurances	18 000 €	16 346,94 €	18 000 €
6182	Documentation générale et technique	100 €	- €	- €
6184	Versement organisme formation (poids lourds/CACES)	- €	- €	1 500 €
6225	Indemnité comptable et regisseur	500 €	- €	1 000 €
6231	Annonces et insertions (DIG+marchés)	7 000 €	673,60 €	5 000 €
6232	Fêtes et cérémonies	200 €	595,00 €	600 €
6236	Catalogue et imprimés	1 000 €	441,00 €	1 000 €
6256	Missions (repas équipe)	9 000 €	8 311,65 €	9 000 €
6261	Frais d'affranchissement	2 000 €	151,88 €	1 500 €
6262	Frais de télécommunication	3 000 €	2 958,76 €	3 200 €
63512	Taxes foncières	1 000 €	1 006,00 €	1 100 €
	<b>Sous-total charges générales</b>	<b>129 400 €</b>	<b>95 105,90 €</b>	<b>135 850 €</b>

Concernant les travaux :

- Travaux Bocagers 40 901,46€ de restes à réaliser pour la tranche 2018-2019 (déjà financés) et 75 355€ d'inscrit pour la tranche 2019-2020, financés à 80% (peut être bonification à 90%)
- Travaux de restauration complémentaires : pas de projets pour 2019
- Travaux de restauration de la continuité écologique :
  - o 178 000€ inscrits pour les travaux d'arasement de Quettreville, Montceaux et les ruines sur l'Airou, financés à 100% par l'Agence de l'Eau dans le cadre du 10<sup>ème</sup> programme.
  - o 110 000€ inscrits pour la passe à poisson du moulin de Bourg l'Abbesse, financés à 80% par l'Agence de l'Eau et la Région (peut être bonification à 90 ou 100%)
  - o 70 000€ pour l'étude en cours sur Villedieu, financés à 80% par l'Agence de l'Eau dont 55 620€ de restes à réaliser. Un supplément a été inscrit pour prévoir une étude géotechnique.
  - o 30 000€ pour des travaux de restauration de la petite continuité écologique en régie.

61521	<b>Travaux bocagers</b>	<b>126 794 €</b>	<b>85 654 €</b>	<b>116 256 €</b>
61521	Bocage 2015-2017	51 794 €	51 555,58 €	- €
61521	Bocage 2018-2019	75 000 €	34 098,54 €	40 901 €
61521	Bocage 2019-2020	- €	- €	75 355 €
61521	<b>Travaux de restauration de cours d'eau</b>	<b>32 347 €</b>	<b>31 500 €</b>	<b>- €</b>
61521	Restauration complémentaire	32 347 €	31 500,00 €	- €
61521	<b>Travaux de restauration de la continuité écologique</b>	<b>235 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>288 000 €</b>
61521	Travaux de restauration de la Continuité Ecologique Quetteville	220 000 €	- €	160 000 €
61521	Travaux de restauration de la Continuité Ecologique Montceaux	15 000 €	- €	10 000 €
61521	Travaux de restauration de la Continuité Ecologique Ruines de l'Airou	- €	- €	8 000 €
61521	Travaux de restauration de la Continuité Ecologique Bourg l'Abbesse	- €	- €	110 000 €
611	<b>Etude pour la restauraion de la continuité écologique</b>	<b>154 280 €</b>	<b>59 406 €</b>	<b>103 700 €</b>
611	Etude Vanne (CERESA)	29 280 €	25 032,00 €	- €
611	Etude Quetteville (CE3E)	65 000 €	29 994,00 €	33 700 €
611	Etude Villedieu (DCI)	60 000 €	4 380,00 €	70 000 €
61521	<b>Travaux de restauration de la petite continuité écologique</b>	<b>17 655 €</b>	<b>11 653 €</b>	<b>30 000 €</b>
60632	Fournitures pour Petite Continuité	14 651 €	11 250,07 €	30 000 €
6135	Location matériel pour Petite Continuité	1 684 €	402,84 €	- €
611	Prestation pour Petite Continuité	1 320 €	- €	- €
	<b>Sous-total charges générales</b>	<b>566 076 €</b>	<b>188 213 €</b>	<b>537 956 €</b>
	<b>TOTAL Charges à caractère général</b>	<b>695 476,00 €</b>	<b>283 318,93 €</b>	<b>673 806 €</b>

## Chapitre 12 – charges de personnel.

Aucune évolution majeure n'est à noter sur ce chapitre, mise à part l'évolution liée à l'avancement de carrières des agents.

12-Charges de personnel				
6218	Autre personnel extérieur (ménage)	2 000 €	- €	2 000 €
6332	Cotisation FNAL	150 €	160,06 €	200 €
6336	Cotisation CNFPT/CDG	3 000 €	3 183,25 €	3 300 €
6338	CS Autonomie	460 €	479,94 €	500 €
6411	Personnel titulaire	180 000 €	174 568,34 €	183 000 €
6413	Personnel non titulaire	30 000 €	28 336,18 €	30 000 €
6417	Rémunération des apprentis	450 €	450,00 €	900 €
6451	Cotisation URSSAF	29 000 €	28 563,26 €	29 000 €
6453	Cotisation caisses de retraite	44 000 €	43 417,48 €	45 000 €
6454	Cotisation ASSEDIC (URSSAF)	1 500 €	1 374,21 €	1 500 €
6458	CDAS	1 650 €	1 633,10 €	2 000 €
6475	Medecine du travail	700 €	234,00 €	250 €
6478	Mutuelle du personnel	2 310 €	1 580,00 €	2 310 €
	<b>TOTAL Charges de personnel</b>	<b>295 220 €</b>	<b>283 979,82 €</b>	<b>299 960,00 €</b>

## Chapitre 022-Dépenses imprévus Fonctionnement

022-Dépenses imprévus Fonctionnement				
22	Imprévu	20 000 €	- €	20 000,00 €
	<b>TOTAL Charges à caractère général</b>	<b>20 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>20 000 €</b>



## Chapitre 042-Opérations d'ordre en section

Amortissements à préciser avec la Trésorerie

042-Opérations d'ordre entre section				
675	Valeur comptable immob cédées	- €	- €	- €
6761	Valeur comptable immob cédées	- €	500,00 €	- €
6811	Dotation aux amortissements	16 094 €	16 093,88 €	16 500,00 €
TOTAL Opérations d'ordre entre section		16 094 €	16 593,88 €	16 500,00 €

## Chapitre 65-Autres charges de gestion courante et Chapitre 66 Charges financières

Augmentation de 4 000€ pour le financement du SAGE

65-Autres charges de gestion courante				
6531	Indemnité élu	6 200 €	5 944,96 €	6 200 €
6533	Cotisations retraite élus	350 €	250,22 €	350 €
65541	Compensation charges territoriales (SAGE 2017)	19 000 €	39 910,44 €	- €
	Compensation charges territoriales (SAGE 2018)	21 000 €	- €	- €
	Compensation charges territoriales (SAGE 2019)	- €	- €	25 000 €
TOTAL Autres charges gestion courante		46 550 €	46 105,62 €	31 550,00 €
66-Charges financières				
6688	Autres	1 500 €	1 430,55 €	1 500 €

## Total des dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT / DEPENSES				
Article	Désignation	Budgétisé 2018	Réalisé 2018	Budgétisé 2019
TOTAL		1 112 008 €	631 428,80 €	1 043 316 €

- **Section de fonctionnement : Recettes**

## Chapitre 002-Excédent, Chapitre 013 Atténuations de charges et Chapitre 70 Produits des services

Comme indiqué précédemment, un excédent de 37 053€ sera reporté en recette de fonctionnement au chapitre 002.

Pour le remboursement des charges de personnels pour la mise à disposition de personnel au syndicat du SAGE, il est prévu d'inscrire 52 000€ au chapitre 70.

002-Excédent antérieur reporté fonct				
2	Excédent antérieur reporté fonct	- €		37 053 €
TOTAL Excédent		- €	- €	37 053 €
013-Atténuations de charges				
6419	Remboursement rémunérations de personnel	- €	- 16 197,20 €	- €
TOTAL Atténuation de charges		- €	- 16 197,20 €	- €
70-Produits des services				
70848	Autres organismes	70 000 €	69 548,00 €	52 000,00 €
TOTAL Atténuation de charges		70 000 €	69 548,00 €	52 000 €

## Chapitre 74-Dotations et participations

La participation des collectivités au SIAES (hors SAGE) s'élèverait à 158 539€ contre 157 689€ en 2018, soit une augmentation de 850€ (0,54%). La participation au SAGE sera de 25 000€ contre 21 000€ en 2018.

Les participations des collectivités seront présentées en fonction des différents types de projets :

74758	Participations totales des collectivités au fonctionnement	178 689 €	178 689 €	183 539 €
	Fonctionnement SIAES hors SAGE	157 689 €	- €	158 539 €
	<i>Fonctionnement général/Technicien/Entretien</i>	105 940 €	- €	92 933 €
	<i>Lutte contre les invasives</i>	21 000 €	- €	20 500 €
	<i>Bocage 2018-2019</i>	15 229 €	- €	15 107 €
	<i>Etude Continuité Ecologique</i>	12 000 €	- €	2 000 €
	<i>Travaux Continuité Ecologique</i>	- €	- €	22 000 €
	<i>Petite Continuité Ecologique</i>	3 521 €	- €	6 000 €
	<i>SAGE</i>	21 000 €	- €	25 000 €

Pour l'année 2019, pour le financement du fonctionnement du SIAES et des différents projets il est inscrit au total 758 784€ de subventions (Agence de l'Eau, Région, Fonds européens et Etat) aux articles 74718, 7472 et 7478.

74718	<b>Subventions Natura 2000</b>	<b>47 651 €</b>	<b>67 335,41 €</b>	<b>38 000 €</b>
	Subventions Natura 2000 2015	3 651 €	3 650,78 €	- €
	Subventions Natura 2000 2016	22 000 €	23 168,32 €	- €
	Subventions Natura 2000 2017	22 000 €	22 516,31 €	- €
	Subventions Natura 2000 2018	- €	18 000,00 €	18 000 €
	Subventions Natura 2000 2019	- €	- €	20 000 €
7472	<b>Subventions région Cellule technique</b>	<b>51 000 €</b>	<b>88 000,00 €</b>	<b>72 000 €</b>
	Subventions région Cellule technique 2015	17 000 €	34 000,00 €	- €
	Subventions région Cellule technique 2016	17 000 €	18 000,00 €	18 000 €
	Subventions région Cellule technique 2017	17 000 €	18 000,00 €	18 000 €
	Subventions région Cellule technique 2018	- €	18 000,00 €	18 000 €
	Subventions région Cellule technique 2019	- €	- €	18 000 €
7472	<b>Subventions région Travaux bocagers</b>	<b>33 915 €</b>	<b>18 310,20 €</b>	<b>27 271 €</b>
	Subvention région travaux bocage 2015-2017	18 686 €	14 310,20 €	
	Subvention région travaux bocage 2018-2019	15 229 €	4 000,00 €	4 000 €
	Subvention région travaux bocage 2018-2019 (solde)			8 200 €
	Subvention région travaux bocage 2019-2020			15 071 €
7472	<b>Subvention région Travaux restau. complémentaire</b>	<b>5 153 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 000 €</b>
7478	<b>Autres organismes (Agence de l'eau) Cellule technique</b>	<b>70 000 €</b>	<b>123 721,00 €</b>	<b>85 000 €</b>
	Agence de l'eau Cellule technique Solde 2016		30 910,00 €	
	Agence de l'eau Cellule technique Solde 2017		30 536,00 €	
	Agence de l'eau Cellule technique 2018		32 275,00 €	
	Agence de l'eau Cellule technique 2018		30 000,00 €	30 000 €
	Agence de l'eau Cellule technique 2019			55 000 €
7478	<b>Autres organismes (Agence de l'eau) Equipe Entretien</b>	<b>50 000 €</b>	<b>95 600,00 €</b>	<b>30 000 €</b>
	Agence de l'eau Equipe Entretien Solde 2016 (solde aide emploi d'avenir)		8 928,00 €	- €
	Agence de l'eau Equipe Entretien Solde 2017		25 968,00 €	- €
	Agence de l'eau Equipe Entretien Acompte 2018		50 704,00 €	- €
	Agence de l'eau Equipe Entretien Solde 2018		10 000,00 €	10 000 €
	Agence de l'eau Equipe Entretien 2019			20 000 €
7478	<b>Autres organismes (Agence de l'eau) Travaux Bocagers</b>	<b>75 000 €</b>	<b>59 780,00 €</b>	<b>79 813 €</b>
	Agence de l'eau Bocage 2015-2018	60 000 €	49 780,00 €	- €
	Agence de l'eau Bocage Acompte 2018-2019	15 000 €	10 000,00 €	10 000 €
	Agence de l'eau Bocage Solde 2018-2019			24 600 €
	Agence de l'eau Bocage 2019-2020			45 213 €
7478	<b>Autres organismes (Agence de l'eau) Travaux Restau compl</b>	<b>40 000 €</b>	<b>8 400,00 €</b>	<b>30 000 €</b>
7478	<b>Autres organismes (Agence de l'eau) Etudes continuités</b>	<b>119 077 €</b>	<b>30 912,00 €</b>	<b>91 700 €</b>
	Agence de l'eau Etude Vanne (80% CERESA)	6 077 €		2 000 €
	Agence de l'eau Etude Quetteville (100% CE3E)	65 000 €	30 912,00 €	33 700 €
	Agence de l'eau Etude Villedieu (80% DCI)	48 000 €		56 000 €
7478	<b>Autres organismes (Agence de l'eau) Travaux Etudes continuités</b>	<b>240 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>266 000 €</b>
	Agence de l'eau Travaux Quetteville	220 000 €	- €	160 000 €
	Agence de l'eau Travaux Montceaux	20 000 €	- €	10 000 €
	Agence de l'eau Travaux Ruines Airou	- €	- €	8 000 €
	Agence de l'eau Travaux Bourg l'Abbesse	- €	- €	88 000 €
7478	<b>Agence de l'Eau Petite Continuité écologique</b>	<b>14 124 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>34 000 €</b>
	Agence de l'Eau Petite Continuité écologique 2018	- €	10 000,00 €	10 000 €
	Agence de l'Eau Petite Continuité écologique 2019	- €	- €	24 000 €
7478	<b>Annulatif des produits rattachés à 2017</b>		<b>- 136 871,00 €</b>	

## Chapitre 75 Autres produits de gestion courante, Chapitre 77 Produits exceptionnels et Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections

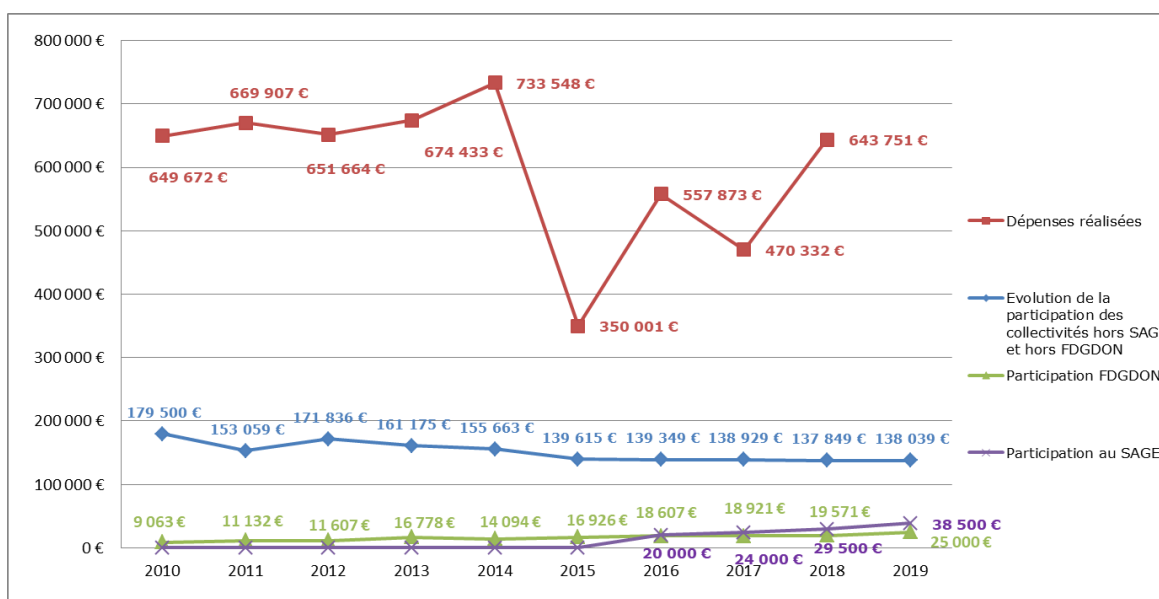
7 440€ sont inscrits au chapitre 75 pour la location immobilière au Syndicat du SAGE et la convention pour les charges de fonctionnement. Aucun produit exceptionnel et aucune opération d'autre entre sections ne sont prévus pour 2019.

75- Autres produits de gestion courante				
752	Location immobilière SAGE	11 100 €	5 180,00 €	4 440 €
758	Convention SAGE	9 000 €	3 000,00 €	3 000 €
<b>TOTAL Autres produits de gestion courante</b>		<b>20 100 €</b>	<b>8 180,00 €</b>	<b>7 440 €</b>
77- Produits exceptionnels				
773	Mandats annulés (exerc. Antérieur.)	- €	631,61 €	- €
775	produits des cessions d'immobilisation	- €	500,00 €	- €
7788	produits exceptionnels divers	- €	1 832,11 €	- €
<b>TOTAL Autres produits de gestion courante</b>		<b>- €</b>	<b>2 963,72 €</b>	<b>- €</b>
042- Opérations d'ordre entre sections				
777	Suv. Transférées au résultat	97 300 €	97 279,83 €	- €
<b>TOTAL Opérations d'ordre entre sections</b>		<b>97 300 €</b>	<b>97 279,83 €</b>	<b>- €</b>

Un projet de budget vous est présenté ci-dessous, il reste cependant des détails d'écritures à valider avec la Trésorière notamment concernant les amortissements.

### Total des recettes de fonctionnement

FONCTIONNEMENT / RECETTES				
Article	Désignation	Budgétisé 2018	Réalisé 2018	Budgétisé 2019
<b>TOTAL</b>		<b>1 112 008 €</b>	<b>705 650,61 €</b>	<b>1 038 816 €</b>



Pour rappel, en 2010, les participations des collectivités pour le fonctionnement du SIAES (hors SAGE et hors FDGDON qui sont des dépenses externes) étaient plus élevées de 40 000€ environ.

Si depuis 2010, nous avons fait le choix de maintenir les participations des collectivités à 40 000€ au-dessus de ce qu'elles sont aujourd'hui entre 2010 et 2019, nous disposerions d'environ 280 000€ d'excédents qui nous permettraient de faire fonctionner l'équipe Rivières pendant environ 6-7ans sans subventions de l'Agence de l'Eau.

Il n'y a pas à regretter les choix qui ont été faits, le SIAES n'a pas vocation à accumuler de la trésorerie au détriment des EPCI. Malgré tout, il ne faudrait pas qu'à l'avenir que ces choix de « rigueurs budgétaires » soient oubliés dans le cadre d'échanges que nous pourrions avoir avec les EPCI autour du financement du SIAES.

Dans ce contexte, je vous propose pour de débattre autour de deux scénarios possibles :

✓ **Scénario 1 :**

Le montant des participations des collectivités au fonctionnement du SIAES (hors SAGE et hors FDGDON) sont maintenu à niveau proche de 2018 à savoir un total de 138 039€ (contre 136 689€ en 2018, soit 1 350€ d'écart, 0,99%).

		SIAES Fonct Général Techniciens Rivières & Entretien	SIAES Continuité Ecologique	SIAES Bocage	Sous-total Fonctionne ment hors SAGE et FDDON	SIAES Lutte contre Invasives	Fonctionnement SAGE	Total Fonctionnement	Investissement SAGE
Coutances Mer et Bocage	43,70%	40 611,66 €	13 110,00 €	6 601,58 €	60 323,24 €	10 925,00 €	10 925,00 €	82 173,24 €	5 899,50 €
Granville Terre et Mer	13,67%	12 703,92 €	4 101,00 €	2 065,07 €	18 869,99 €	3 417,50 €	3 417,50 €	25 704,99 €	1 845,45 €
Villedieu Intercom	35,22%	32 730,95 €	10 566,00 €	5 320,54 €	48 617,50 €	8 805,00 €	8 805,00 €	66 227,50 €	4 754,70 €
Mont St Michel- Normandie	0,49%	455,37 €	147,00 €	74,02 €	676,39 €	122,50 €	122,50 €	921,39 €	66,15 €
De la Vire au Noireau	6,92%	6 430,95 €	2 076,00 €	1 045,38 €	9 552,33 €	1 730,00 €	1 730,00 €	13 012,33 €	934,20 €
		92 932,86 €	30 000,00 €	15 106,60 €	138 039,46 €	25 000,00 €	25 000,00 €	188 039,46 €	13 500,00 €

✓ **Scénario 2 :**

Considérant que le montant des participations des collectivités au fonctionnement du SIAES (hors SAGE et hors FDGDON) n'est pas suffisant à terme, contenu des baisses de subventions par l'Agence de l'Eau, les dépenses de fonctionnement sont augmentées de 25 000€ pour 2019 (en dépenses imprévues).

		SIAES Fonct Général Techniciens Rivières & Entretien	SIAES Continuité Ecologique	SIAES Bocage	Sous-total Fonctionne ment hors SAGE et FDDON	SIAES Lutte contre Invasives	Fonctionnement SAGE	Total Fonctionnement	Investissement SAGE	Total Investissement
Coutances Mer et Bocage	43,70%	51 536,66 €	13 110,00 €	6 601,58 €	71 248,24 €	10 925,00 €	10 925,00 €	93 098,24 €	5 899,50 €	5 899,50 €
Granville Terre et Mer	13,67%	16 121,42 €	4 101,00 €	2 065,07 €	22 287,49 €	3 417,50 €	3 417,50 €	29 122,49 €	1 845,45 €	1 845,45 €
Villedieu Intercom	35,22%	41 535,95 €	10 566,00 €	5 320,54 €	57 422,50 €	8 805,00 €	8 805,00 €	75 032,50 €	4 754,70 €	4 754,70 €
Mont St Michel- Normandie	0,49%	577,87 €	147,00 €	74,02 €	798,89 €	122,50 €	122,50 €	1 043,89 €	66,15 €	66,15 €
De la Vire au Noireau	6,92%	8 160,95 €	2 076,00 €	1 045,38 €	11 282,33 €	1 730,00 €	1 730,00 €	14 742,33 €	934,20 €	934,20 €
		117 932,86 €	30 000,00 €	15 106,60 €	163 039,46 €	25 000,00 €	25 000,00 €	213 039,46 €	13 500,00 €	13 500,00 €

**Après débat de l'assemblée, il est convenu de retenir le scénario 1.**

## **Information projet Quettreville-sur-Sienne**

Au cours de l'étude préalable à la restauration de la continuité écologique de la Sienne au moulin de Quettreville-sur-Sienne, plusieurs réunions avec le comité de pilotage de l'étude ont été programmées afin de prendre en compte les enjeux du site et de valider chaque étape. Ce comité de pilotage a réuni les propriétaires, les partenaires techniques (AFB, FDPMA50, SAGE COC, Département de la Manche, Symel), administratifs (DDTM50) et financiers (AESN, Région Normandie), les usagers (Sdeau50, Association Nautique Hautaise, Association Quettreville Evolution, AAPPMA de la Sienne), ainsi que des élus locaux.

M. POISSON Patrice, représentant l'association Quettreville Evolution (association « *participant au dynamisme local et contribuant à rendre la vie des Quettrevillais encore plus agréable* ») au comité de pilotage, a participé à l'ensemble de ces réunions. Ce dernier a été à l'origine de la publication d'articles de presse allant à l'encontre du projet. Il a également envoyé une lettre ouverte le 10 février 2019 au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, en copie au Président de la République, Président de la Région Normandie, Président du Conseil Départemental de la Manche, Président du SIAES, Maire de Quettreville-sur-Sienne, Rédacteur de Ouest France, Rédacteur de la Manche Libre et Directeur de France 3 Normandie. Ce courrier, envoyé en son nom propre et non pas en tant que représentant d'association, dénonce une mauvaise utilisation des dépenses publiques de l'Etat sur ce type de projet. Lors de ses multiples communications, M. POISSON ne cite pas le SIAES mais parle des « *experts de l'Etat* ».

Outre l'opposition de M. POISSON, nous n'avons pas eu d'autres retours négatifs sur le projet et la programmation des travaux de suppression du seuil du moulin de Quettreville-sur-Sienne. Des solutions ont même été trouvées avec les autres usagers de la Sienne (Sdeau50, ANH) afin de concilier la réalisation des travaux avec leurs activités respectives.

A 22h15, la séance est levée  
La secrétaire, Patricia LECOMTE